



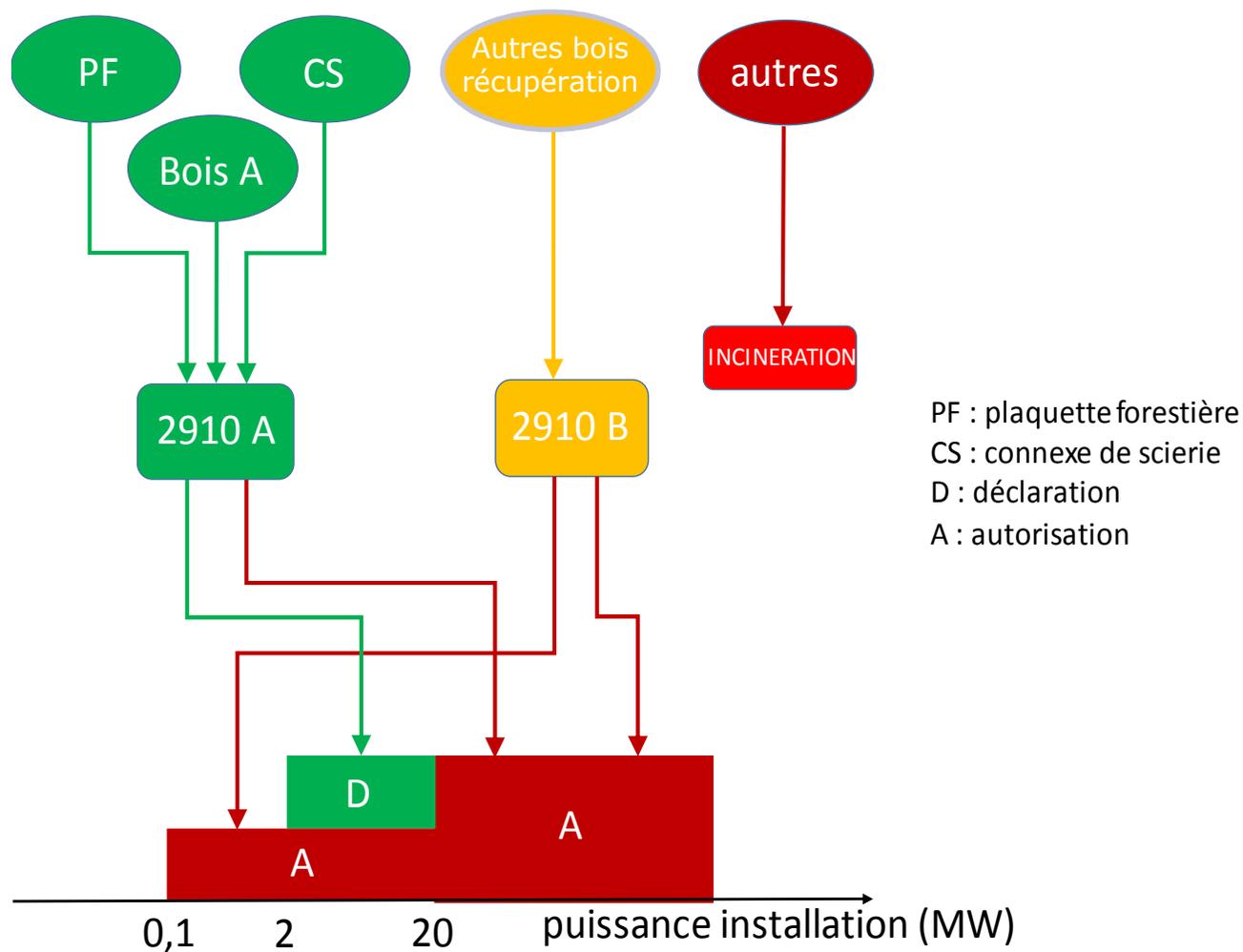
BOIS EN FIN DE VIE ET SORTIE DU STATUT DE DECHET (SSD)

**9^{ème} colloque national du CIBE
Reims, 1^{er} octobre 2014**



Nomenclature ICPE — rubrique 2910 INSTALLATIONS DE COMBUSTION

Avant (jusqu'au 31/12/13)





Nomenclature ICPE — rubrique 2910

INSTALLATIONS DE COMBUSTION

une nouvelle définition de la biomasse ...

a) **les produits** composés d'une matière végétale agricole ou forestière... → 2910-A

b) **les déchets** ci-après:

• i) déchets végétaux agricoles et forestiers; 2910-A

• ii) déchets végétaux provenant du secteur industriel...

• iii) déchets végétaux fibreux issus de la production de pâte... de papier... 2910-B

• iv) déchets de liège; 2910-A

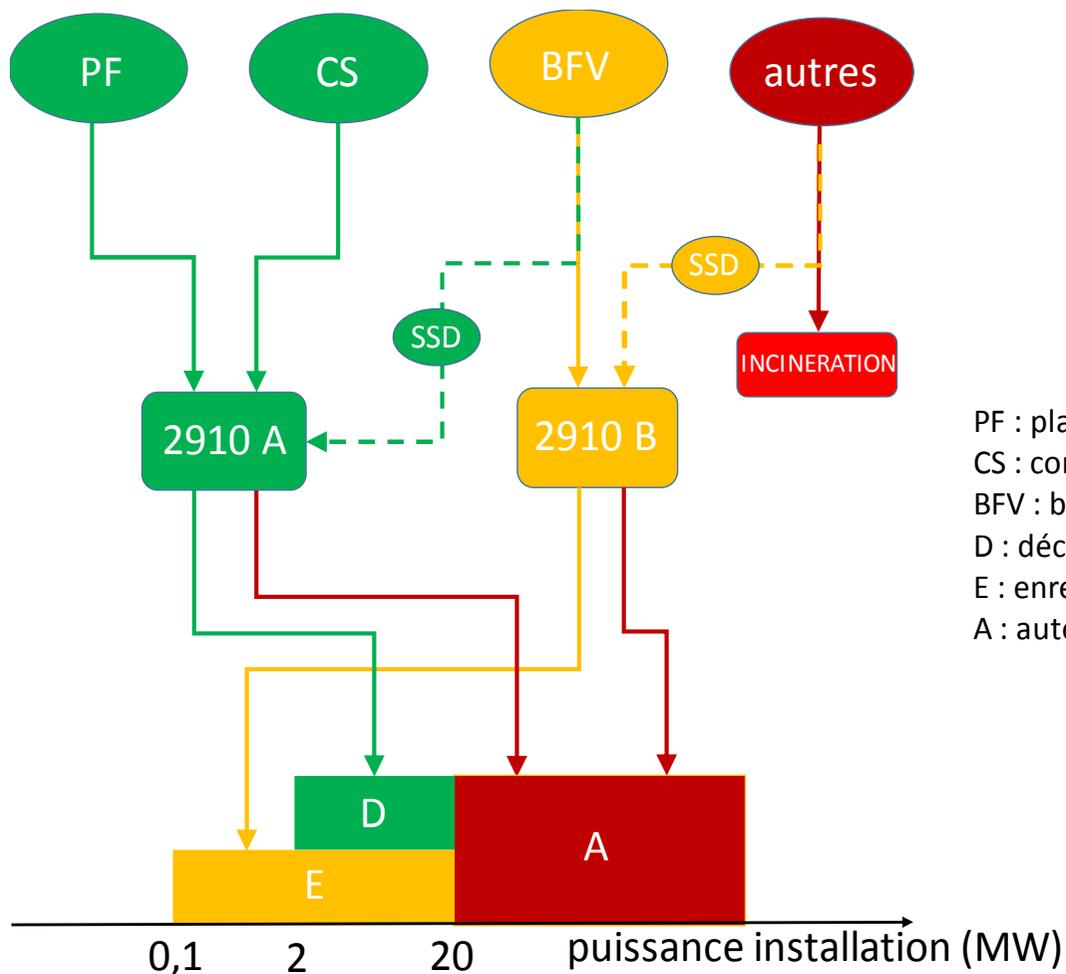
• v) déchets de bois, à l'exception des déchets de bois qui sont susceptibles de contenir des composés organiques halogénés ou des métaux lourds... 2910-B



Nomenclature ICPE — rubrique 2910

INSTALLATIONS DE COMBUSTION

Désormais (depuis le 1/1/14)





Code de l'environnement : la sortie du statut de déchets

Article L541-4-3 du Code de l'environnement (issu de la Directive 2008/98/CE du Parlement Européen du 19 novembre 2008 relative aux déchets) :

Un déchet cesse d'être un déchet (...) après avoir subi une opération (...) de préparation en vue de la réutilisation, s'il répond aux conditions suivantes :

- la substance ou l'objet est **couramment utilisé** à des fins spécifiques ;
- **il existe une demande** ou il répond à un marché ;
- **il remplit les exigences techniques** aux fins spécifiques et **respecte la législation** et les normes applicables aux produits ;
- son utilisation n'aura **pas d'effets globaux nocifs** pour l'environnement ou la santé humaine.

● ● ● | **Emballages en bois :
la sortie du statut de déchets**

**Initiative de 6 organisations professionnelles
(AMORCE, CIBE, FEDENE, FEDEREC, FNB, SER) pour :**

- **Dépôt d'un dossier de sortie du statut de déchet** des emballages en bois (caisses, caissettes, cageots, palettes, palettes-caisses, plateaux...), automne 2013 
- **Publication de l'arrêté ministériel de sortie statut de déchet** s'appliquant aux installations préparant et fournissant le combustible, le 8 août 2014 
- permettant ainsi aux installations de combustion relevant de la rubrique 2910 d'**utiliser le bois d'emballage en fin de vie sous régime 2910 A**

- ● ●

Emballages en bois : la sortie du statut de déchets





Emballages en bois : la sortie du statut de déchets

8 août 2014

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 2 sur 112

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

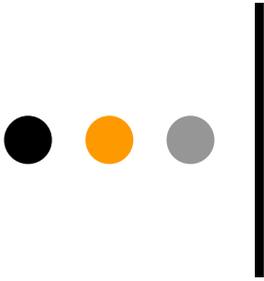
Arrêté du 29 juillet 2014 fixant les critères de sortie du statut de déchet pour les broyats d'emballages en bois pour un usage comme combustibles de type biomasse dans une installation de combustion

NOR : DEVP1405250A



● ● ● | **Emballages en bois : conditions et exigences de la SSD**

- Obligation de mettre en place un système de management de la qualité (selon un principe d'amélioration continue: planifier, faire, vérifier, améliorer) et disposer d'une certification « process » spécifique au domaine
- Contrôle de la conformité des emballages entrants, détection des non conformités sur un principe de reconnaissance visuelle
- Aires de stockages et procédés de traitement spécifiques (tri, extraction, criblage, broyage, etc...)
- Contrôle de la conformité des broyats d'emballage (pas d'indésirables, pas de dépassement de valeurs limites de composés chimiques)
- Assurer une traçabilité des opérations (référencements fournisseurs, apports, production...), émission d'attestations de conformité...



Merci pour votre attention

Comité Interprofessionnel du Bois-Énergie
E-mail : contact@cibe.fr - Site Internet : www.cibe.fr